

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	17
Présents	Qui ont pris part au vote
9	9

Date de la  
convocation  
11/05/2020

OBJET  
DE LA  
DÉLIBÉRATION

**SUBVENTION AU  
SYNDICAT DES  
VIGNERONS DU  
DUCHE D'UZES**

**ANNEE 2020**

## REGISTRE DES DELIBERATIONS

**SEANCE DU 15 MAI 2020**

**DELIBERATION N° 09  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt et le quinze mai, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- K. BIZANIER (excusée)
- P. HUBERT (excusée)
- K. BOUYARD (excusée)
- G. ADEL (excusé)
- S. MATHIEU (excusé)
- V. GONZALVO (excusée)
- J. MATHIEU-CHARRE (excusé)
- E. ARGIOLAS (excusé)

Mme K. PERROTIN a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier du Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès, sollicitant une subvention. Il précise que la Commune a pour habitude de verser chaque année 100 € à ce Syndicat, et propose d'augmenter ce montant pour 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- DECIDE d'accorder pour l'année 2020 une subvention de 150 € (CENT CINQUANTE EUROS) au Syndicat des Vignerons du Duché d'Uzès.

La somme afférente est inscrite au budget primitif 2020, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20200515-DE09-150620-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/05/2020

Affichage : 18/05/2020

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

